

Chapitre 1 : Progrès de l'intégration régionale et investissement direct étranger à l'ère de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

Compte tenu de son évolution, l'investissement en Afrique est devenu plus attractif pour les capitaux étrangers. Avant la crise liée à la COVID-19, les flux mondiaux d'investissement direct étranger (IDE) se sont effondrés en 2018 pour la troisième année consécutive, s'établissant à 1 300 milliards de dollars, soit une baisse de 13 %.⁷⁷ Les projets de création d'infrastructure ont chuté de 37 % et les fusions et acquisitions de 15 %. En revanche, l'IDE intra-africain a augmenté de 11 % en 2018 (pour atteindre 46 milliards de dollars). La tendance positive en Afrique s'explique par la diversification des investissements et la reprise économique en Afrique du Sud, l'une des plus grandes économies du continent.

Les flux mondiaux d'IDE ont baissé de 49 % au premier semestre 2020 pour atteindre 399 milliards de dollars, contre 777 milliards de dollars sur la même période en 2019, en raison du confinement au niveau mondial, du gel des projets d'investissement et du pessimisme observé à travers le monde.⁷⁸ En 2020, les flux mondiaux d'IDE devraient chuter de 40 % pour atteindre un niveau qui n'a plus été observé depuis 2005, soit moins de 1 000 milliards de dollars, contre 1 540 milliards de dollars en 2019. Les pays développés ont été les plus durement touchés, avec un recul de 75 %, tombant de 397 milliards de dollars à 98 milliards de dollars. Dans ce contexte, les flux d'IDE africains ont suivi la tendance mondiale, avec une baisse de 28 % à 16 milliards de dollars, contre 23 milliards de dollars l'année précédente, ce qui s'explique en grande partie par la réduction de la demande de

Les perspectives sont incertaines et fonction de la gravité et de la durée de la crise sanitaire. Les vaccins pourraient permettre une reprise assez rapide.

produits de base due de la COVID-19. Les projets de création d'infrastructure ont diminué de 66 %, et les fusions et acquisitions internationales de 44 % en 2020. L'Afrique a été touchée. Outre l'IDE dans les pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles, qui ont le plus souffert, les flux d'IDE en Égypte, par exemple, ont chuté de 57 % au cours du premier semestre 2020, au-delà de la baisse moyenne en Afrique du Nord de 44 %. En revanche, les flux d'IDE au Maroc ont augmenté de 6 %, grâce à la diversification des investissements.

Les perspectives sont incertaines et fonction de la gravité et de la durée de la crise sanitaire. Les vaccins pourraient permettre une reprise assez rapide.

Les investissements jouent un rôle essentiel dans le développement, notamment en Afrique, qui a besoin de ressources pour financer le développement et atteindre les objectifs de développement durable. L'IDE génère de l'activité et crée des emplois dans les pays de destination, induit des transferts de technologie et oblige les producteurs nationaux à faire face à la concurrence et donc à accroître leur efficacité. L'IDE permet également de réaliser des économies d'échelle et favorise l'accès à de grands marchés offrant plus de possibilités de profits que les petits marchés.

En conséquence, les efforts déployés sur le continent ont récemment visé à améliorer le climat des affaires et à attirer l'IDE. Les organismes de promotion de l'investissement ont été modernisés et leurs moyens d'action ont été renforcés. Des efforts ont été déployés au niveau international (Banque mondiale et Organisation des Nations Unies, notamment, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), pour accompagner l'action des entreprises en matière de promotion de l'investissement (encadré 1). Au cours des deux dernières années, sept pays ont bénéficié de l'aide de la CEA pour attirer l'investissement.

De nombreuses politiques ont également encouragé une augmentation rapide des entrées d'IDE en provenance d'économies émergentes telles que la Chine, l'Inde et la Turquie, en plus des partenaires de développement traditionnels. Malgré la grande variabilité des pays et sous-régions d'Afrique qui bénéficient d'investissements d'une année sur l'autre, certains pays continuent d'enregistrer des résultats constants en ce qui concerne l'attraction de l'IDE.⁷⁹

Il n'en reste pas moins que la COVID-19 pourrait avoir une grave incidence sur les politiques et les décisions des partenaires relatives à l'investissement à travers le continent. Des conditions économiques défavorables ont ralenti les politiques d'investissement favorables et nuï au climat des affaires. Même si la plupart des organismes de promotion de l'investissement se sont rapidement adaptés à la pandémie et ont continué d'assurer leurs services en ligne, très peu ont la capacité de fournir des services de conseil liés à la COVID. À mesure que la pandémie s'étend et finit par marquer le pas, les organismes africains de promotion de l'investissement doivent continuer à s'adapter, en fournissant des services adaptés aux besoins des investisseurs dans un environnement en demi-teinte (voir chapitre 8).

De nombreuses politiques ont également encouragé une augmentation rapide des entrées d'IDE en provenance d'économies émergentes telles que la Chine, l'Inde et la Turquie, en plus des partenaires de développement traditionnels.

Encadré 1 : Guides en ligne (iGuides) et assistance aux États membres

Les iGuides fournissent aux investisseurs des informations actualisées en ligne sur les frais d'exploitation, les débouchés commerciaux et les conditions propices à l'activité commerciale dans les pays en développement. Ils couvrent les possibilités d'investissement, les fondamentaux économiques, les coûts de l'activité commerciale, les lois, réglementations et procédures, et les enseignements tirés par les entreprises déjà actives sur le marché cible. L'objectif de la plateforme est de surmonter l'asymétrie d'information qui pourrait avoir un effet néfaste sur les pays en développement.

Conçues à l'origine par la Commission des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et la Chambre de commerce internationale, ces plateformes sont développées gratuitement en partenariat avec les gouvernements des pays en développement, en fonction de leur demande, afin de promouvoir l'IDE. En octobre 2020, 14 pays africains (dont le Congo, l'Éthiopie, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, le Nigéria et la Zambie) avaient ajouté les iGuides à leur outil de promotion de l'investissement afin d'encourager les investissements productifs à l'appui de la transformation structurelle. L'organisme de promotion de l'investissement de chaque pays bénéficie de l'aide de la CNUCED et de la CEA pour élaborer l'iGuide, et une équipe locale de professionnels se charge de son actualisation régulière une fois qu'il est lancé.

Le renforcement des capacités locales et la coopération institutionnelle constituent les fondements du projet. Les professionnels locaux de l'organisme de promotion de l'investissement acquièrent les compétences nécessaires pour gérer la plateforme. Ils sont encouragés à forger des liens ou à renforcer les liens existants avec d'autres organismes publics traitant des questions d'investissement, à renforcer le dialogue avec les investisseurs existants et à identifier les domaines de réforme potentiels.

L'outil a montré son utilité et son attrait, et de nouveaux pays sollicitent une aide pour le développer pour eux-mêmes. Par exemple, le Gabon et le Zimbabwe ont demandé l'aide de la CNUCED et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et le Cameroun était sur le point de lancer le processus lorsque la COVID-19 l'en a empêché.

Les réactions des bénéficiaires sont positives et des iGuides pour d'autres pays africains sont en préparation. Il a également été suggéré de créer des iGuides régionaux, voire continentaux, pour mettre en évidence les possibilités d'investissement dans la ZLECAf, et la CEA est en train d'évaluer la plateforme pour l'améliorer et la rendre plus efficace.

L'intégration régionale africaine, fondée sur des accords visant à réduire ou à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires, est essentielle. Cinquante ans d'efforts ont abouti à la Zone de libre-échange continentale africaine, lancée officiellement en juillet 2019 lors de la 21^e session extraordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. La ZLECAf devrait être la plus grande zone de libre-échange au monde. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 2 500 milliards de dollars, elle couvre un marché de 1,2 milliard de personnes, qui devrait atteindre 2,5 milliards à l'horizon 2050, date à laquelle elle comptera 26 % de la population mondiale en âge de travailler. La phase II des négociations relatives à la ZLECAf portera sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

Le processus de la ZLECAf va de l'avant. Un secrétariat a été mis en place au Ghana, et le premier Secrétaire général a prêté serment. Le 1^{er} janvier 2021, les échanges ont commencé. Une cérémonie de lancement a été marquée par la participation des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, des partenaires de développement et du secteur privé. À l'heure actuelle, la part du commerce au sein des pays africains est de 16 à 18 % ; le lancement de la ZLECAf permettra à l'Afrique d'intensifier ses échanges avec l'Afrique.⁸⁰ L'élimination progressive des droits de douane dynamisera les débouchés commerciaux à travers le continent et offrira davantage de possibilités d'emploi. Ces évolutions créeront un nouvel élan pour les investissements africains.

Dans ce contexte, nous examinerons ensuite dans le présent chapitre les progrès de l'intégration régionale ainsi que la situation et les tendances des flux d'IDE en Afrique, puis nous nous efforcerons de mieux comprendre les principaux moteurs et problèmes de l'IDE en Afrique. Dans la dernière section, nous mettrons au point des impératifs pour garantir des conditions équitables en matière d'IDE afin d'accroître le bien-être, l'efficacité et la croissance économique.

Progrès de l'intégration régionale

La poursuite de l'intégration régionale en Afrique depuis 50 ans a connu cinq phases principales avec des approches différentes.⁸¹ La première était une approche sous-régionale à petite échelle sans traité juridiquement contraignant.

La deuxième phase, qui a débuté avec le sommet de Monrovia en 1979 et le Plan d'action de Lagos en 1980, a été marquée par l'adoption d'un traité continental contraignant et d'un programme politique d'intégration articulé autour de la perspective fière de l'autonomie économique et de l'autosuffisance de l'Afrique. La deuxième phase a abouti à l'adoption, le 3 juin 1991, du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. Le traité est entré en vigueur en 1994.

La troisième a défini un programme ambitieux de 34 ans pour l'intégration continentale, avec un calendrier et une feuille de route clairs, comprenant six parties comme suit⁸² :

- Renforcement des communautés économiques régionales (CER) existantes et création de nouvelles là où elles n'existaient pas à l'horizon 1999. Huit communautés économiques régionales ont été reconnues comme éléments de base⁸³ ;
- Consolidation au sein de chaque CER en éliminant progressivement les obstacles tarifaires et non tarifaires et harmonisation entre les CER d'ici 2007 ;
- Mise en place de zones de libre-échange et d'unions douanières dans chaque CER d'ici 2017 ;
- Coordination et harmonisation des systèmes tarifaires et non tarifaires entre les CER afin de créer une union douanière continentale à l'horizon 2019 ;
- Création d'un marché commun africain d'ici 2023 ;
- Mise en place de la Communauté économique africaine, y compris une union monétaire et un parlement panafricain, d'ici 2028. Les travaux relatifs à l'union monétaire africaine ont été entamés il y a près de dix ans, mais aucun progrès notable n'a été accompli jusqu'à présent ;
- Bien que le calendrier provisoire ait été digne d'éloges, il n'a pas été respecté.

La quatrième phase s'est efforcée de mettre en œuvre une décision de 2012, le Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain, en créant deux grands blocs de CER existantes comme tremplin à la mise en place d'une zone de libre-échange continentale. Le bloc tripartite constitué de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a vraiment essayé de prendre forme, mais l'autre bloc n'a pas décollé.

Les six étapes vers la Communauté économique africaine prévues par le Traité d'Abuja n'avaient pas pour objet de déboucher sur la ZLECAf. En revanche, la ZLECAf, en tant que projet clé de l'Agenda 2063 de l'Union africaine – un tremplin à la réalisation des objectifs de développement durable⁸⁴ et une excellente initiative pour le développement du continent – correspond parfaitement à l'esprit du traité. En outre, la ZLECAf coïncide avec le Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain et le complète. Pourtant, l'intégration continentale se heurte à de nombreux problèmes : pays en opposition, insécurité et conflit, énergie rare, infrastructures insuffisantes, ressources financières limitées, etc.

La Zone de libre-échange continentale africaine

La Zone de libre-échange continentale africaine, dont l'Union africaine (UA) est le fer de lance, marque une étape décisive vers une intégration régionale africaine plus poussée. La ZLECAf doit être régie par un ensemble unique de règles s'appliquant à tous les États parties dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la politique de la concurrence et des droits de propriété intellectuelle. La ZLECAf devrait doper le commerce intra-africain, soutenir l'industrialisation, établir de nouvelles chaînes de valeur régionales et aider les pays à tirer parti des chaînes existantes et à créer des emplois. Ses objectifs ultimes sont « l'Afrique que nous voulons », définie dans la stratégie 2063 de l'UA, et la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 sur le continent.⁸⁵

En août 2019, 54 pays avaient signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, adopté en mars 2018 à Kigali. Les deux derniers pays à avoir signé l'Accord sont le Nigéria, le plus grand pays du continent, et le Bénin, laissant l'Érythrée comme le seul État membre de la Commission de l'Union africaine (CUA) à ne pas l'avoir signé. Le seuil de 22 ratifications nécessaires pour que l'accord entre en vigueur a été atteint en avril 2019, lorsque la Sierra Leone et le Sahara occidental ont déposé leurs instruments de ratification auprès du président de la CUA.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont salué l'entrée en vigueur de la ZLECAf le 30 mai 2019. Lors du lancement officiel de sa phase opérationnelle en juillet 2019, cinq instruments opérationnels clés relatifs aux mesures commerciales, aux règles d'origine, aux obstacles non tarifaires, à la poursuite des négociations par les experts nationaux et à une plateforme de paiement numérique ont été dévoilés.⁸⁶ Cependant, plusieurs questions en suspens empêchent la conclusion complète des négociations commerciales, notamment les marchandises produites dans les zones économiques spéciales, un accord final sur les règles d'origine et la manière de calculer la valeur des produits non originaires. Tant que ces questions ne sont pas entièrement résolues, l'accord n'a pas de valeur juridique. Les dirigeants politiques africains se sont engagés au Sommet de Niamey de juillet 2019, à trouver des compromis sur toutes les questions en suspens afin que les entreprises africaines puissent commencer à tirer parti du bloc de libre-échange le 1er juillet 2020. Le début des échanges en application des règles de l'Accord portant création de la ZLECAf a été retardé en raison de la COVID-19, mais les échanges ont débuté virtuellement le 1er janvier 2021.

Les débats d'experts au titre de la phase II visant à rédiger des protocoles sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle (abordant également les liens entre ces questions) devaient commencer en octobre 2019, mais ont été retardés par la COVID-19. Une fois rédigés, les protocoles seront soumis aux négociateurs des pays. Bien que leur contenu doive encore faire l'objet d'un accord, il est d'ores et déjà clair que les protocoles promettent de transformer, d'harmoniser et de simplifier les règles sur le continent, en créant un cadre plus facile à utiliser pour les entreprises africaines et des conditions de concurrence équitables.

La situation de l'investissement et les tendances de l'investissement depuis 1990

Les entrées d'IDE dans les pays africains ont été multipliées par quatre entre 2000 et 2018, passant de moins de 10 milliards de dollars à près de 46 milliards de dollars.⁸⁷ De nombreux pays ont mis en œuvre des politiques de promotion de l'investissement, qui ont pu donner des résultats positifs, bien que leur contribution soit difficile à quantifier avec précision.

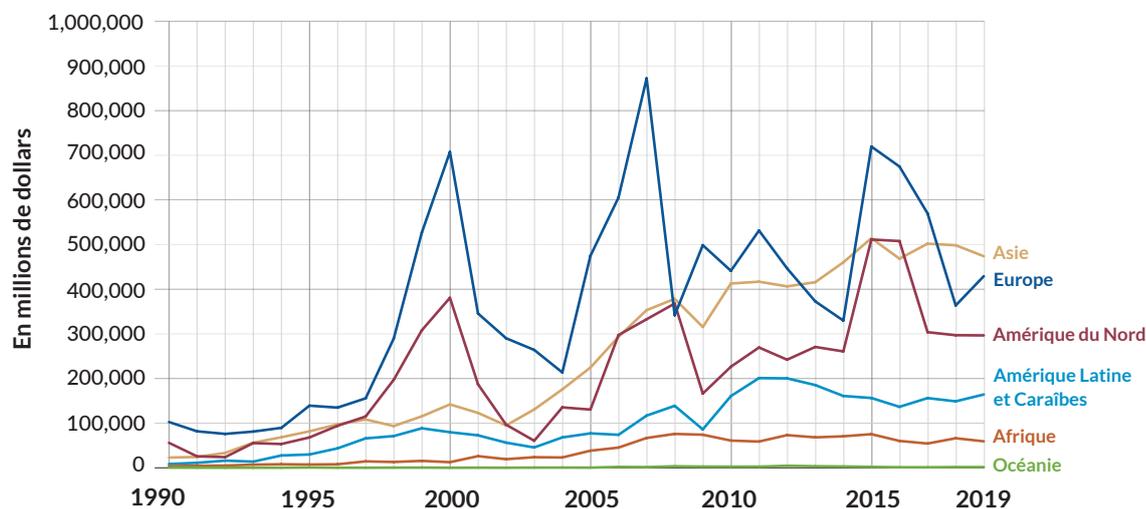
Les flux d'IDE à destination des principaux bénéficiaires ont été instables. La tendance générale a toutefois montré une baisse en 2017 (contrairement aux augmentations de la croissance et du commerce), suivie d'une expansion de 11 % en 2018. Le chiffre de 46 milliards de dollars pour 2018 était inférieur à la moyenne de 50 milliards de dollars des 10 années précédentes. Les principales raisons de cette hausse entre 2017 et 2018 sont les investissements dans le secteur des ressources naturelles, les efforts de diversification des investissements dans quelques pays et l'augmentation massive des flux d'IDE à destination de l'Afrique du Sud, qui sont passés de 2 à 5,3 milliards de dollars. Le changement de pouvoir politique en Afrique du Sud a suscité la confiance des investisseurs qui s'est rapidement concrétisée par des investissements.

En 2019, les flux d'IDE à destination de l'Afrique ont chuté de 10 % pour atteindre 45 milliards de dollars, en raison de la faible demande de produits de base et des piètres résultats économiques. Les économies tributaires des produits de base et moins diversifiées ont été les plus touchées (Éthiopie, Maroc et Soudan, entre autres), mais l'impact a été inégal : l'Égypte, l'un des principaux bénéficiaires de l'IDE, a enregistré une augmentation de 11 %.

Les flux mondiaux d'IDE ont diminué en 2018 pour atteindre 1 300 milliards de dollars, pour la troisième année consécutive (figure 1.1), sous l'effet de la reprise progressive et prolongée de la croissance mondiale après la crise de 2008 et des changements de politique dans les principales économies mondiales. Par exemple, à la suite des réformes fiscales américaines de 2017, les entreprises multinationales implantées aux États-Unis se sont lancées dans un vaste processus de rapatriement des revenus étrangers. Cet effet était trop important pour être compensé par les fusions et acquisitions internationales, grimpant à 694 milliards de dollars en 2017 et à 816 milliards de dollars en 2018, ou par une augmentation de 41 % des investissements prometteurs dans de nouvelles capacités de production, passant de 698 milliards de dollars en 2017 à 981 milliards de dollars en 2018.

Entre 1999 et 2019, l'Europe a été le principal bénéficiaire de l'IDE, si bien qu'au niveau mondial, la fluctuation a été marquée. L'Afrique, le plus petit bénéficiaire au monde à l'exception de l'Océanie, a enregistré une fluctuation modérée.

Figure 1.1 : Flux moyens d'investissement direct étranger, par continent, 1990-2019



Source : CEA, se fondant sur la base de données de la CNUCED, 2020.

Moteurs, obstacles et principales destinations de l'investissement direct étranger en Afrique

Les flux d'investissement en Afrique sont limités, qu'il s'agisse d'entrées ou de sorties. Par exemple, le total des entrées d'IDE au Kenya, l'un des pays africains les plus ouverts, a été de 2,3 milliards de dollars entre 2007 et 2017, soit une moyenne de 232 millions de dollars par an. De même, les sorties d'IDE du Maroc se situaient à un niveau similaire, soit 3,4 milliards de dollars entre 2008 et 2018.

Cependant, les informations sur les données sont rares voire, dans des cas extrêmes, inexistantes, même pour les champions. Par exemple, en Égypte il existe des données sur les sorties d'IDE pour la période 2000-2018, mais les données sur les entrées d'IDE n'existent que pour la période 2013-2018. En Côte d'Ivoire, les données sont disponibles pour la période 2012-2017. Au Kenya, les données relatives aux entrées sont disponibles pour la période 2007-2017, et les données relatives aux sorties sont disponibles pour la période 2009-2015. Le Nigéria investit dans 37 pays, mais ces données ne sont disponibles que pour la période 2013-2017, et les données sur les entrées ne sont disponibles que pour quelques pays. De nombreux pays africains déclarent des entrées, mais pas des sorties. Pire, les données ne sont pas disponibles pour certains pays connus pour avoir des flux importants provenant de leurs richesses naturelles (Cameroun, Gabon et République démocratique du Congo) ou un avantage comparatif (Maurice).

L'instabilité politique a des répercussions sur les systèmes statistiques. Par exemple, aucun flux d'investissement n'est enregistré pour le Zimbabwe, la République centrafricaine, le Libéria, la Somalie ou le Soudan du Sud.

Les débats consacrés à l'IDE ne doivent pas se ramener à l'importance des entrées et se limiter aux secteurs. Il importe également de savoir comment les flux d'IDE sont gérés afin d'optimiser les avantages pour la croissance, le transfert de technologie et le soutien durable aux objectifs de développement sectoriels ou nationaux, en particulier lorsque le continent se concentre sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'UA. Mal géré, l'IDE ne donnera pas les résultats escomptés, en particulier en Afrique, où il cible le secteur des ressources naturelles, dans lequel la recherche de rentes et la distorsion d'autres incitations sont monnaie courante. En revanche, de nombreux pays africains ont de plus en plus attiré d'investissements dans d'autres secteurs, ce qui les a aidés à diversifier leurs économies. Ces pays sont notamment la Côte d'Ivoire pour les technologies de l'information, l'Éthiopie et Madagascar pour le textile, le Kenya pour la production agroalimentaire, le Rwanda pour le tourisme et la Zambie pour le ciment. De nombreux pas attirent aussi des investissements dont la valeur ajoutée est de plus en plus élevée, comme l'Afrique du Sud pour les laboratoires de produits cosmétiques. Le manque de données sectorielles fiables souligne la nécessité de renforcer les capacités des instituts nationaux de statistique sur le continent.



L'expérience récente de l'investissement chinois en Éthiopie montre les contraintes qui pèsent sur l'investissement. La Chine est en train de devenir l'un des principaux partenaires commerciaux et des principaux investisseurs de l'Afrique. Premièrement, il convient de mettre l'accent sur la logistique commerciale. En Éthiopie, les investissements chinois sont découragés par les méandres de la réglementation commerciale et le manque d'efficacité du dédouanement. Dans de nombreux autres pays, le sous-développement de la logistique commerciale décourage les investisseurs potentiels. En revanche, les faiblesses institutionnelles de longue date qui sont courantes dans de nombreux pays africains favorisent l'élaboration de réglementations qui retardent le dédouanement des matières importées.

Deuxièmement, les risques de change touchent des pays qui limitent les transactions en devises étrangères, comme l'Éthiopie. Les décisions de politique monétaire désordonnées et assez fréquentes dans les pays africains créent des chocs soudains sur le marché des changes sous la forme de dévaluations qui nuisent à la valorisation des actifs des entreprises et augmentent les coûts de la main-d'œuvre locale et des importations, car les marchés ne fournissent pas les intrants nécessaires à la production locale.

Troisièmement, il est fondamental de disposer d'une législation fiscale claire. De nombreux pays modifient bien trop souvent la législation fiscale, ce qui oblige les investisseurs à des interprétations peu claires et confuses de la loi.

Quatrièmement, les investisseurs finissent par payer des coûts de formation plus importants au lieu d'économiser sur les coûts de main-d'œuvre. Ils doivent travailler avec le capital humain et les compétences existantes, qui sont en moyenne beaucoup plus faibles en Afrique que chez eux. Il est important de disposer d'une main-d'œuvre bien formée avec des coûts de main-d'œuvre abordables, comme à Maurice.

Cinquièmement, il n'y a pas d'accès aux prêts consentis par les banques locales (par exemple pour le financement des exportations). Les petites et moyennes entreprises (PME) sont confrontées à des délais excessifs dans les demandes et à des réglementations complexes.⁸⁸

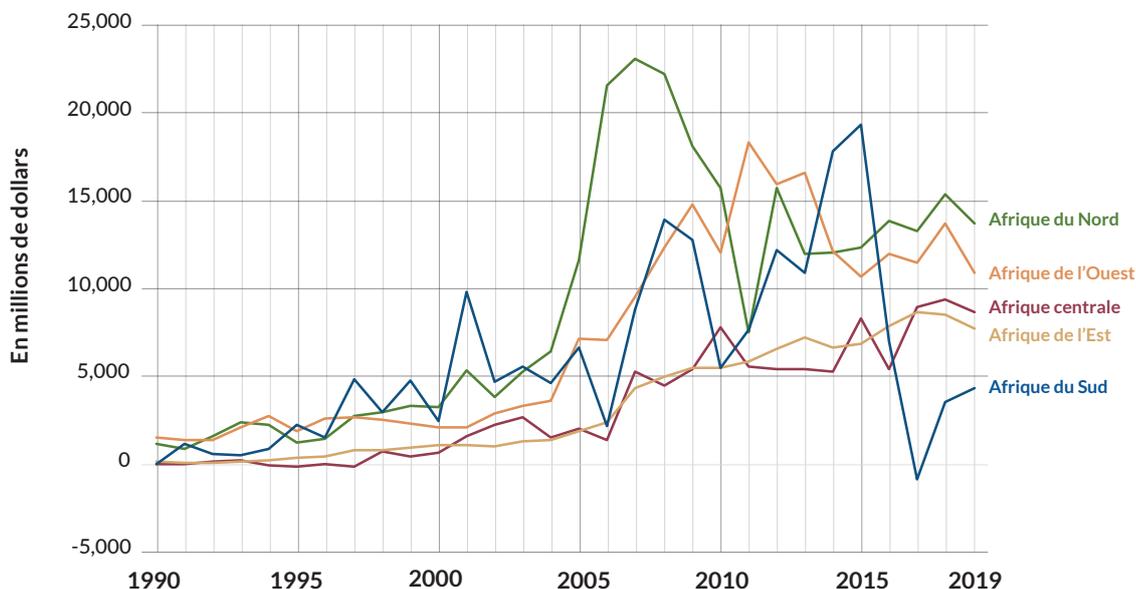
L'augmentation soudaine des entrées d'IDE en Afrique du Sud est principalement attribuée à la confiance des investisseurs en raison du changement de pouvoir en 2018. L'Éthiopie et le Nigéria, en revanche, ont été touchés par des turbulences et des incertitudes politiques. Sur une note optimiste, les investissements au Maroc ont légèrement augmenté en 2017-18, grâce à des campagnes de promotion actives et à des fusions et acquisitions. Le récent retour du Maroc au sein de l'Union africaine est le signe d'un engagement politique et d'une amélioration des institutions, ce qui laisse espérer une amélioration du climat des affaires dans le pays. Le continent africain est vaste, doté d'institutions hétérogènes et caractérisé par des conditions économiques différentes et permet, à des degrés différents, de faciliter les affaires.

Les données sous-régionales désagrégées sur l'attraction de l'IDE montrent les très bons résultats enregistrés par l'Afrique du Nord, devant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe.

Les données sous-régionales désagrégées sur l'attraction de l'IDE montrent les très bons résultats enregistrés par l'Afrique du Nord, devant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe (figure 1.2). L'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale n'ont pas enregistré d'aussi bons résultats. Les flux d'IDE à destination de l'Afrique australe se sont effondrés en 2015, mais ont commencé à se redresser en 2017. Les flux d'IDE à destination de l'Afrique du Nord ont augmenté de 7 % pour atteindre 14 milliards de dollars en 2017 et ont même bondi à 15,4 milliards de dollars en 2018, grâce à un accroissement global des investissements dans la plupart des

pays. En revanche, l'incertitude persistante et la lenteur des réformes dans de nombreuses économies régionales ont entraîné un recul de 11 % à 14 milliards de dollars en 2019 en Afrique du Nord. Ces piètres résultats sont principalement dus à un gros ralentissement, tombant à 45 % au Maroc, à 2 milliards de dollars en 2019, contre 3,6 milliards l'année précédente. L'Égypte a été le plus grand bénéficiaire d'IDE non seulement dans le Nord, mais aussi en Afrique en 2018, malgré une baisse de 8 % des entrées, à 8,1 milliards de dollars. Le Royaume-Uni joue un rôle important dans les liens commerciaux et des liens d'investissement avec l'Égypte. L'Égypte entreprend plusieurs réformes d'orientation dans le cadre d'une initiative ambitieuse de repositionnement pour devenir une destination mondiale pour les investissements. Les flux d'IDE à destination du Maroc ont augmenté de 36 % pour atteindre 3,6 milliards de dollars grâce à des résultats économiques stables et une économie diversifiée. L'IDE a augmenté de 7 % au Soudan, pour atteindre 1,1 milliard de dollars, et de 18 % en Tunisie, pour atteindre 1 milliard de dollars, ce qui est inférieur à l'augmentation de 22 % enregistrée par l'Algérie, pour atteindre 1,5 milliard de dollars. Toutefois, les bons résultats de l'Afrique du Nord ont été compromis par la forte baisse enregistrée depuis les crises économique et financière de 2008 et la révolution du printemps arabe. L'instabilité politique récente du Soudan ébranle la confiance des investisseurs dans le pays. L'IDE en Afrique centrale a continué de stagner. Les flux d'IDE à destination de l'Afrique de l'Est sont restés inchangés en 2018, à 9 milliards de dollars, et les flux à destination de l'Éthiopie, le plus grand bénéficiaire de la sous-région, ont diminué de 18 %, se situant à 3,3 milliards de dollars. Le nouveau gouvernement éthiopien mène des politiques de privatisation encourageantes depuis avril 2018, mais les récentes tensions régionales pourraient réduire les flux d'IDE. Le Kenya a été l'exception en Afrique de l'Est, avec une augmentation de 27 % de l'IDE, qui a atteint 1,6 milliard de dollars.

Figure 1.2 : Flux d'investissement direct étranger en Afrique, par sous-région 1990-2019



Source: CEA, se fondant sur la base de données de la CNUCED, 2020.

Aucun pays africain ne figure en tête des bénéficiaires parmi les principales destinations de l'IDE dans le monde. En Afrique, l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria ont été les trois principales destinations de 1990 à 2018. Le Nigéria était en tête dans les années 90, puis l'Égypte a pris le relais en première position, suivie du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Le Mozambique et le Ghana ont rejoint les pays en tête dans la première décennie des années 2000 et ont même dépassé la position occupée de longue date par le Maroc. Dans la première décennie des années 2000, de nouveaux venus comme l'Éthiopie, avec ses investissements dynamiques dans les infrastructures, le Congo et la République démocratique du Congo, avec des investissements majoritairement dans les matières premières, et le Soudan ont rejoint les 10 premiers pays. Au Congo, par exemple, plus de 90 % de l'IDE ont été dirigés vers le secteur pétrolier.

Tableau 1.1 : Investissement direct étranger, entrées et variation annuelle en pourcentage, cinq premiers pays bénéficiaires africains, 2017-2019

Rang	2017			2018			2019		
	Pays	Entrées (milliards de dollars)	Variation (%)	Pays	Entrées (milliards de dollars)	Variation (%)	Pays	Entrées (milliards de dollars)	Variation (%)
1	Égypte	7,4	-8,8	Égypte	6,8	-8,2	Égypte	9,01	10,67
2	Éthiopie	3,6	-10,1	Afrique du Sud	5,3	165,8	Afrique du Sud	4,6	-15,14
3	Nigéria	3,5	-21,3	Congo	4,3	-2,1	Congo	3,4	-22
4	Ghana	3,3	-6,6	Maroc	3,6	35,5	Nigéria	3,3	-48,46
5	Maroc	2,7	22,9	Éthiopie	3,3	-17,6	Éthiopie	2,5	-23,99

Source : CEA, se fondant sur la base de données de la CNUCED, 2020.

Investissement direct étranger intra-africain

Il a été démontré à plusieurs reprises qu'un environnement propice à l'économie est susceptible de stimuler l'investissement intra-africain.⁸⁹ La facilitation du commerce et la réduction des coûts liés au commerce jouent un rôle essentiel pour attirer l'investissement. Plus important encore, la capacité industrielle, y compris les infrastructures matérielles et logicielles et dures, est un facteur déterminant de l'investissement intra-africain. Des études empiriques confirment ces constatations pour l'Afrique australe dans les pays du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi que dans la région de l'Afrique du Nord.

Contrairement aux flux mondiaux d'IDE qui ciblent le secteur des ressources naturelles, l'investissement intra-africain se concentre fortement dans les services, notamment l'assurance, la banque de détail et les télécommunications. La majeure partie des investissements dans les services en Afrique, notamment dans le secteur financier, reflète les caractéristiques qui poussent les entreprises à se développer sur le continent, mais pas au-delà. Dans une étude portant sur 53 pays africains sur la période 1970-2009, les principaux moteurs de l'IDE étaient la taille du pays, le développement des infrastructures, la stabilité macroéconomique, le degré d'ouverture économique, la stabilité politique, le rendement des capitaux investis et la persistance des flux d'IDE.⁹⁰ De même, dans 49 pays sur la période 2002-2014, la taille du marché, les résultats économiques, un environnement propice à l'économie et la capacité et le développement industriels, entre autres, ont été les principaux moteurs de l'investissement intra-africain.⁹¹ En revanche, la répartition de l'IDE varie selon les sous-régions et les pays. Par exemple, seuls cinq pays (Angola, Égypte, Éthiopie, Ghana et Nigéria) ont attiré 57 % des flux d'investissement continentaux en 2016.⁹² Au fur et à mesure que la ZLECAf influe sur la dynamique, les pôles

d'activité, la création et la destruction des échanges vont certainement changer, car le continent se transforme progressivement en un marché commun.

Plusieurs facteurs freinent l'investissement, en particulier l'investissement intra-africain, à savoir les incertitudes liées au contexte politique sur le continent, les conflits, l'inflation et les perturbations macroéconomiques. Les piètres résultats en matière de croissance, la faiblesse des infrastructures, la mauvaise gouvernance, les cadres réglementaires peu favorables et les stratégies d'investissement mal conçues sont également responsables des faibles flux d'IDE en Afrique.⁹³

Si l'on classe les pays en fonction du nombre d'autres pays africains avec lesquels ils interagissent, seuls sept d'entre eux interagissent avec plus de 20 pays : le Kenya, le Maroc, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Dans la deuxième catégorie, on trouve des pays qui interagissent avec plus de 10 autres : l'Afrique du Sud, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Aucun pays africain ne figure parmi les 20 premiers investisseurs mondiaux à l'étranger en 2017, 2018 ou 2019. Depuis toujours, l'Afrique est un destinataire des flux d'IDE, et non un investisseur à l'étranger, à de rares exceptions près. En 2018, les flux d'IDE en provenance des pays africains ont diminué de 26 % pour s'établir à moins de 10 milliards de dollars, avec notamment une baisse de 40 % des flux en provenance d'Afrique du Sud, qui sont tombés à 4,6 milliards de dollars, et un tarissement complet des flux en provenance d'Angola, qui étaient de 1,4 milliard de dollars en 2017.

Ailleurs en 2019, de manière surprenante, les flux d'IDE provenant d'entreprises multinationales de pays développés, de pays en transition et d'Amérique latine ont augmenté, tandis que ceux provenant de pays en développement et d'Asie ont diminué.⁹⁴

Les données de la CNUCED, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et des sources nationales officielles montrent que les sorties nettes d'IDE représentent une part très faible du PIB des pays africains. Pour la période 2009-2019, Djibouti, la Guinée équatoriale, le Libéria, les Seychelles et le Togo avaient la part moyenne la plus élevée.

Une analyse de la situation de l'investissement devrait examiner tous les aspects – entrées, sorties, investissement intra-africain – en particulier lors des progrès notables enregistrés dans le sens d'une zone de libre-échange continentale. Malheureusement, comme indiqué plus haut, les quelques données disponibles ne couvrent pas ces aspects essentiels. Pour combler ce manque, il a été demandé que l'on s'efforce de renforcer les capacités statistiques.

Les données de la CNUCED, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et des sources nationales officielles montrent que les sorties nettes d'IDE représentent une part très faible du PIB des pays africains.

Impératifs permettant à l'investissement direct étranger de bénéficier de conditions de concurrence égales en matière d'efficacité, de bien être socioéconomique et de croissance économique

Ces dernières années, les gouvernements en Afrique et ailleurs ont pris des mesures visant à attirer l'IDE. En Afrique, notamment dans les pays en développement, les organismes de promotion de l'investissement ont enregistré des résultats significatifs en ce qui concerne la stimulation de l'IDE. Des pays comme l'Éthiopie continuent de mener une politique ambitieuse de privatisation en vendant des participations et des actifs dans des entreprises publiques ou gérées par l'État, notamment dans les secteurs des télécommunications et du transport. Les pays du monde entier prennent des mesures visant à accroître l'investissement et améliorer le cadre d'investissement. En 2017, 65 pays ont adopté pas moins de 126 mesures relatives à l'investissement concernant des secteurs tels que le transport, l'énergie, les infrastructures et l'industrie manufacturière, entre autres. La quasi-totalité des mesures (84 %) était favorable aux investisseurs. En 2018, 55 pays ont adopté plus de 112 mesures touchant les niveaux de l'investissement étranger, tandis que plus de 22 opérations de fusion et d'acquisition ont été retirées ou bloquées pour des raisons réglementaires ou politiques. De même, les mécanismes de contrôle de leur qualité ont augmenté depuis 2011.

En Afrique, compte tenu des avantages et des conséquences pour la croissance, la priorité est toujours d'attirer l'IDE. De nombreux pays ont élaboré des réformes de l'investissement et d'autres politiques telles que la facilitation de l'investissement, la libéralisation, la promotion par des réductions d'impôts et l'élimination des obstacles à l'investissement. Des organismes de promotion de l'investissement ont été créés, réorganisés ou ont gagné en autonomie. Les restrictions à l'entrée de l'IDE ont été réduites ou tout simplement supprimées, des mesures d'incitation fiscale ont été mises en place et les réglementations ont été assouplies pour les jeunes pousses et les nouvelles entreprises.

Les pays africains ont pris des mesures pour faciliter l'investissement et améliorer le climat de l'investissement et ont notamment adopté des mesures d'incitation telles que des exemptions de taxe temporaires et des mesures de facilitation de l'investissement. La multiplication des traités internationaux d'investissement a créé des conditions de concurrence inégales pour différents types d'investisseurs et a restreint la marge de manœuvre des pays bénéficiaires, de sorte que certains investisseurs sont évincés ou incapables de faire face à la concurrence. Pour affronter la concurrence sur un pied d'égalité, la question des distorsions et des imperfections du marché est abordée dans le cadre de politiques et de réglementations garantissant à tous les acteurs un accès efficace aux marchés et leur permettant d'exercer leurs activités et faire face à la concurrence dans des conditions comparables. Cette condition ne signifie pas que tous les investisseurs sont traités de la même manière, précisément parce qu'ils ne sont pas tous les mêmes. Au contraire, l'uniformisation des conditions de concurrence garantit un élément d'équité en reconnaissant que les différences entre les investisseurs

doivent être prises en compte pour qu'ils puissent faire face à la concurrence selon les principes de justice, d'équité et de diversité. Cette uniformisation permet également d'atteindre l'objectif ultime qui est de permettre aux consommateurs de bénéficier de la liberté de choix offerte par une meilleure fonctionnalité du marché.

La Banque mondiale, forte de ses conseils stratégiques donnés de longue date en matière de développement et d'expansion du secteur privé, a accordé des prêts et d'autres formes de soutien aux pays africains pour les aider à attirer davantage d'IDE.

À première vue, les investissements intra-africains semblent négligeables. Bien que des éléments de preuve bien connus montrent que les pays voisins interagissent et que les ressources naturelles intensifient les transactions transfrontières, de nombreux pays ne disposent pas de registres des entrées et des sorties. Les données sont sous-déclarées en raison des conflits, de l'instabilité, de l'économie informelle et de la faiblesse des systèmes statistiques, entre autres. Malgré cela, la ZLECAf permettra de tirer parti des canaux existants et d'uniformiser les conditions de concurrence pour accroître l'investissement dans les économies africaines.

En revanche, les responsables politiques, qui sont amenés à mobiliser des fonds pour le développement, ne doivent pas accueillir les investisseurs avec des politiques d'ouverture irréfléchies. Les finances publiques peuvent être mises à mal par des mesures d'incitation fiscale, telles que la réduction des droits d'importation et de la taxe sur la valeur ajoutée ou l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les entreprises implantées dans des zones travaillant pour l'exportation et des parcs industriels. Les avantages et les inconvénients doivent être soigneusement examinés dans l'intérêt d'un développement économique durable et à long terme. Les pays qui se livrent à une concurrence fiscale pour attirer les investisseurs pourraient se retrouver face à un nivellement par le bas qui compromettrait les recettes publiques, et les pays qui assouplissent leurs règles et réglementations pour satisfaire les investisseurs pourraient compromettre les normes environnementales.

Les progrès enregistrés dans les dispositifs d'intégration régionale, notamment la ZLECAf, auront une incidence sur les différentes politiques qui ouvriront la voie à l'élaboration de règles uniformisées applicables à l'investissement. Il existe 47 traités bilatéraux d'investissement et 59 autres traités d'investissement entre pays africains.⁹⁵ Les traités sont répartis de manière inégale entre les sous-régions du continent, avec une forte concentration dans le nord, et seul un nombre limité de pays a travaillé activement à leur conclusion.⁹⁶ Un code des investissements à l'échelle du continent a été adopté par les ministres du Commerce en octobre 2017, et les négociations relatives aux protocoles sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle au titre de la phase II de l'Accord portant création de la ZLECAf sont en cours. Le protocole sur l'investissement fera pleinement partie des négociations de la phase II, offrant une plateforme pour évaluer les réglementations du continent relatives à l'investissement et les aligner dans un instrument unique, contraignant pour tous les pays, en lieu et place des nombreux traités et arrangements. Une telle évolution renforcerait la crédibilité et pourrait attirer davantage d'investissements.

Bibliographie

- Baricako, J., et A. Kedir. 2020. « Disruptive Technology, Foreign Direct Investment and Private Sector Development Policies in Africa. » Dans P. K. Arthur, K. Hanson et K. P. Pupilampu (Eds.), *Disruptive Technologies, Innovation and Development in Africa*. Palgrave Macmillan.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 2017. *État de l'intégration régionale en Afrique VIII (ARIA VIII): Vers la réalisation de la zone de libre-échange continentale*. Addis-Abeba: CEA.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 2018a. *Facteurs susceptibles de stimuler les flux d'investissement intra-africains en vue de la transformation de l'Afrique*. Addis-Abeba: CEA.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 2018 b. « La Zone de libre-échange continentale africaine: questions et réponses » https://knowledge.uneca.org/ATPC/sites/default/files/PDFpublications/qa_cfta_en_230418.pdf.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2019. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2019*. Genève: CNUCED.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2020a. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2020*. Genève: CNUCED.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2020b. *Investment Trends Monitor*. Genève: CNUCED.
- Dupasquier, C., et P. N. Osakwe. 2006. « Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges, and Responsibilities. » *Journal of Asian Economics* 17 : 241-260.
- Geiger, M., et C. Goh. 2012. *Chinese FDI in Ethiopia : A World Bank Survey*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Mijiyawa, A. G. 2015. « What Drives Foreign Direct Investment in Africa? An Empirical Investigation with Panel Data. » *African Development Review* 27 (4) : 392-402.
- UA (Union africaine). 2020. « AfCFTA (African Continental Free Trade Area) Start of Trading 2021, Launch Ceremony. » <https://bit.ly/2WMQELQ>. Consulté le 15 janvier 2021.

Notes de fin de page

- 77 CNUCED, 2019.
78 CNUCED, 2020a.
79 De nombreux pays africains, comme le Kenya, le Sénégal, le Ghana et l'Éthiopie, attirent des investissements d'origines diverses. En revanche, la variabilité a montré que par exemple, en 2014 et 2015, l'Angola est devenu le premier bénéficiaire de l'investissement direct étranger en Afrique, ses secteurs pétrolier et gazier continuant à attirer les investisseurs étrangers; mais en 2017 et 2018, l'Égypte est devenue la première destination de l'IDE, tandis que l'Angola ne figure plus dans les dix premiers rangs (CNUCED, 2019). La pandémie de COVID-19 dessinera un nouveau paysage.
- 80 UA, 2020.
81 Les 50 ans d'histoire de l'intégration africaine ont connu des approches et des problèmes différents au cours des différentes phases. On trouvera dans la présente section un aperçu global des phases.
82 CEA, 2017.
83 Les huit éléments de base des CER sont la CAE, le COMESA, la CEDEAO, la SADC, la CEEAC, la CEN-SAD, l'IGAD et l'UMA. D'autres organisations régionales ou intergouvernementales telles que la CEPGL (Communauté économique des Pays des Grands Lacs), la COI (Commission de l'océan Indien), la CEMAC (Commission économique et monétaire de l'Afrique Centrale), le fleuve Mano, la CIRGL (Conférence internationale sur la région des Grands Lacs), sont opérationnelles, mais ne sont pas reconnues par la CUA. Certaines d'entre elles sont bien avancées pour ce qui est des programmes d'intégration spécifiques. Par exemple, la CEMAC, fer de lance du franc CFA, est une union monétaire.
84 La ZLECAf peut aider à atteindre au moins 11 des 17 ODD, à savoir les ODD 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16 et 17.
85 CEA, 2018b.
86 Les cinq instruments d'appui sont le portail de déclaration, de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires, le Tableau de bord de l'Observatoire du commerce de l'UA pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de mesures commerciales convenues, un portail de négociation en ligne destiné aux experts nationaux, la Plateforme panafricaine de paiement et de règlement numériques et l'adoption des règles d'origine convenues. La mise en œuvre de la ZLECAf comporte deux phases. La phase I, qui consiste à libéraliser le commerce des marchandises et des services, est en cours. Ces instruments portent sur la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle, la facilitation du commerce, les obstacles non tarifaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le transit et les voies de recours commerciales. Les États ont adopté un protocole sur le commerce des marchandises (comportant des annexes sur les listes de concessions tarifaires, les règles d'origine, la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle, la facilitation du commerce, les obstacles non tarifaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le transit et les mesures correctives commerciales; un protocole sur le commerce des services avec un volet sur l'exemption NPF et le transport aérien; et un protocole sur le règlement des différends entre les États membres de la ZLECAf avec un volet sur les règles d'origine. La phase II comprend des négociations relatives à l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle.
- 87 CNUCED, 2019.
88 Geiger et Goh, 2012.
89 Baricako et Kedir, 2020.
90 Mijiyawa, 2015.
91 ECA, 2018a.
92 ECA, 2018b.
93 Dupasquier et Osakwe, 2006. Un aperçu des études empiriques est fourni dans CEA (2018a). De même, un cadre conceptuel des moteurs et de l'impact de l'IDE est défini.
94 CNUCED, 2020b.
95 CEA, 2020.
96 Cinq pays, l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, Maurice et la Tunisie ont le plus grand nombre de traités bilatéraux d'investissement et l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc, Maurice et la Tunisie ont signé la plupart des conventions de double imposition en Afrique.